



Jeu-concours « CHAMPIONS LEAGUE JUDO » de Montpellier Méditerranée Métropole

FDI STADIUM – le samedi 21 décembre 2024

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 : Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est 50 place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2, organise un jeu-concours en ligne sur montpellier3m.fr et sur le compte Instagram de la métropole pour faire gagner des places pour assister à la Champions League de Judo 2024 organisé par la Fédération Française de Judo et la Fédération Internationale de Judo, qui aura lieu au FDI Stadium le samedi 21 décembre 2024.

ARTICLE 2 : Ce jeu-concours permettra de gagner 20 places d'une valeur de 13€ (tarif normal adulte) réparties de la manière suivante : 10 gagnants gagneront 2 place.

ARTICLE 3 : La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

ARTICLE 4 : Les gagnants recevront un e-billet par mail ou via la messagerie Instagram de @Villedemontpellier.

ARTICLE 5 : Pour jouer, les participants doivent remplir en totalité du formulaire en ligne sur montpellier3m.fr ou, sur le compte Instagram @Villedemontpellier, liker et commenter la photo Instagram associée au jeu concours en y taguant la personne de son choix, s'abonner au compte Instagram. Partager, s'il le souhaite, la publication en story.

ARTICLE 6 : Le jeu-concours sera ouvert du mercredi 11/12/2024 à 16h et sera clôturé le lundi 16/12/2024 à 00h. Le tirage au sort sera effectué par traitement automatisé et aléatoire du fichier Excel ou via une application dédiée recensant l'ensemble des candidats. La liste des gagnants sera publiée sur montpellier3m.fr.

ARTICLE 7 : Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises.

ARTICLE 8 : Les gagnants acceptent d'être sollicités par Montpellier Méditerranée Métropole et par la presse.

ARTICLE 9 : A la suite du jeu-concours, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à ne pas exploiter les données personnelles inscrites sur le formulaire en ligne.

ARTICLE 10 : Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 : La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Disponible sur le site Internet de Montpellier Méditerranée Métropole, www.montpellier3m.fr, il peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à la Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole - 50, Place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.

ARTICLE 12 : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à l'organisateur par courrier postal à l'adresse suivante : Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.